


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25137919

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

21 OCT. 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0776 490 641**

Nom

(en entier) : **Windlog**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **rue As-Pois 4 D - 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Confirmation du mandat du réviseur et transfert du siège

Extrait du PV d'assemblée générale du 05/05/2025

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05/05/2025 tenue en visioconférence.

L'assemblée, à l'unanimité, confirme le mandat de la SRL Jean-Louis Prignon Réviseurs d'Entreprises pour une durée de 3 ans et celui-ci prendra fin lors de l'assemblée générale de 2026.

Rapport du conseil d'administration de la Srl Windlog tenu au siège social de la société le 18/07/2025

Il ressort du Rapport du conseil d'administration de la Srl Windlog tenu ce jour, le point suivant :

Le conseil d'administration décide de modifier l'adresse du siège social en date du 18/07/2025 pour le transférer de 7500 Tournai, rue As pois 4D vers 7500 Tournai, rue As pois 4A.

Ventis SA

Représenté par Mat Benoît

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).